



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gestion

Question écrite n° 40398

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur une étude de Markess International publiée concernant le numérique dans les collectivités locales. Selon cette dernière, « malheureusement aujourd'hui, seulement un tiers des collectivités locales mesurent réellement le retour sur investissement économique des projets, et l'essentiel reste à faire sur les autres retombées ». Pourtant ces projets ont aussi un enjeu social (la réorganisation des processus internes peut déboucher sur des missions à plus forte valeur ajoutée pour les agents), environnemental (diminution de la consommation de papier, surtout pour améliorer l'empreinte écologique de la collectivité) ou citoyen (accès simplifié aux services administratifs). Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Dans le cadre du « choc de simplification » impulsé par le Président de la République, le Gouvernement a présenté un certain nombre de mesures destinées à renforcer l'usage des outils numériques par les collectivités locales. Parmi ces mesures, peuvent être citées la reconnaissance aux usagers du droit de saisir toute administration par la voie électronique, l'expérimentation dans une trentaine d'établissements scolaires du règlement en ligne des frais de cantine, ou la généralisation des factures électroniques. Sur cette dernière mesure, l'ordonnance n° 2014-697 relative au développement de la facturation électronique a été adoptée le 26 juin 2014 afin de mettre en œuvre une dématérialisation progressive des échanges entre les personnes publiques et leurs fournisseurs. En outre, les collectivités se sont engagées depuis plusieurs années dans la mutualisation de leurs ressources informatiques : - les logiciels libres, utilisés et développés dans les collectivités, sont partagés au sein d'associations comme l'ADULLACT ; - des structures de mutualisation départementales ou régionales, d'initiative locale, proposent déjà des solutions mutualisées, permettant aux collectivités clientes de bénéficier de systèmes d'information performants à moindre coût ; - certaines collectivités se sont déjà regroupées au sein de leur établissement public de coopération intercommunale pour mettre en commun leur expertise et leurs logiciels dans un « cloud privé » et un magasin d'applications local.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40398

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10994

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2229